



PROGRAMME

- Edito
- Cahier des Charges Type Bâtiments 01.11
- Synthèse des nouveautés 2025 en ligne de mire
- Le site portail des bâtiments
- L'application VitruV
- Les formations
- Nous contacter

EDITO

Cher(e)s professionnel(le)s de la Construction,

C'est avec un grand enthousiasme que je vous annonce la prochaine étape dans l'évolution du Cahier des Charges Type Bâtiments (CCTB) avec la publication ce jour de la version 01.11 de ce document. Il s'agit d'un outil essentiel au service de la qualité architecturale dans nos travaux de construction. Notre engagement envers l'amélioration continue se manifeste à travers une série de projets ambitieux qui visent à renforcer l'efficacité et la pertinence du CCTB.

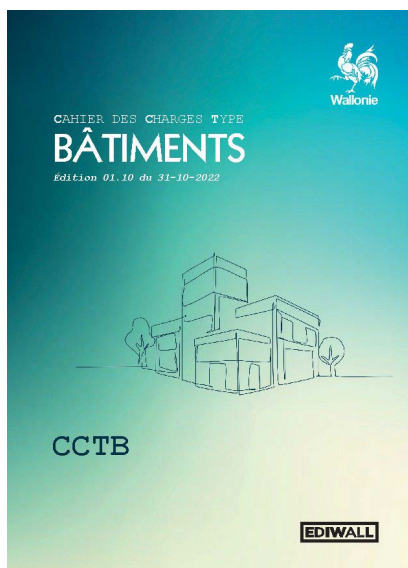
Dans cette optique, nous avons poursuivi la restructuration et la simplification des prescriptions des travaux. De plus, nous avons également travaillé à la mise à jour du Tome A - Clauses administratives et à l'ajout de nombreuses nouvelles prescriptions techniques. Ces projets ne seraient pas possibles sans l'engagement et la collaboration de nos partenaires de la construction. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à tous ceux qui ont déjà contribué, ou qui s'apprêtent à contribuer, à l'évolution et à l'amélioration du CCTB.

Je suis également ravi de vous informer que la prochaine version, le CCTB 01.12, est déjà en préparation et paraîtra en janvier 2025. Cette nouvelle version, et toutes celles qui suivront, refléteront nos efforts continus pour répondre aux besoins de notre secteur.

Je vous invite donc à vous plonger dans les pages de cette newsletter pour en apprendre davantage sur les derniers développements du CCTB. Bonne lecture à tous !

Alex DUBUISSON,
Président du Comité de Pilotage du Cahier des Charges Type Bâtiments

CAHIER DES CHARGES TYPE BÂTIMENTS 01.11



Une nouvelle version du CCTB, le 26/02/2024

La nouvelle version 01.11 du CCTB sera disponible à la consultation et au téléchargement sur le site portail des bâtiments <https://bâtiments.wallonie.be> à partir du 26/02/2024.

Le CCTB à toutes les sauces

Le CCTB est aujourd'hui consultable directement sur le site portail des bâtiments <https://bâtiments.wallonie.be>. Il est également téléchargeable sous les formats PDF, DOCX et DOCA (format base de données pour le BIM et les logiciels d'aide à la rédaction de CSC).

SYNTHÈSE DES NOUVEAUTÉS

Cette nouvelle version du CCTB consiste en une mise à jour des clauses administratives et techniques du CCTB :

- Mise à jour des clauses administratives sur base des derniers arrêtés de 2023 et des retours récoltés auprès des utilisateurs ;
- Référence au principe DNSH (Do No Significant Harm) dans les clauses administratives ;
- Refonte et mise à jour des prestations de gestion des « Déchets, matériaux et éléments réemployables » ;
- Harmonisation de la classification des revêtements de façade minces sans et sur isolants dans le tome 4 ;
- Mise à jour normative et amélioration des descriptifs existants du CCTB ;
- Ajout de nouvelles prescriptions techniques pour plus de 320 éléments dans différents tomes ;

Le CDR « Catalogue des Documents de Références » a également été complété et mis à jour pour plus de 520 normes et textes réglementaires.

Cette mise à jour conduit à un enrichissement des textes sans pour autant alourdir l'outil (514 pages supplémentaires dans le CCTB par rapport à la précédente version).

Le CCTB à vos côtés face aux enjeux actuels

En termes de performance énergétique, le CCTB 01.11 s'est encore enrichi de nombreuses clauses permettant la réalisation d'une isolation efficace et la mise en œuvre de systèmes performants.

Pour les matériaux biosourcés, le CCTB améliore encore sa large gamme de prescriptions de ces matériaux principalement dans les isolants.

En termes d'économie circulaire, vous trouverez de nouvelles prescriptions mises à jour sur base du nouveau décret déchets du 09/03/2023.

Pour la rénovation énergétique des toitures, des prescriptions pour le démontage et la démolition des éléments ont été complétées.

Documentation

Une note de publication de version (release notes) documentant les modifications réalisées entre les versions CCTB 01.10 et CCTB 01.11 sera téléchargeable sur la page [Téléchargement du CCTB](#) du site <https://batiments.wallonie.be>.

Nous espérons que ces notes de version extrêmement détaillées permettront à tous les utilisateurs de prendre connaissance des évolutions réalisées dans le CCTB 01.11 avec le degré de précision qu'ils souhaitent.

Rappel important – Note sur l'obsolescence des versions antérieures

L'ensemble des versions du CCTB est consultable et téléchargeable sur le site portail des bâtiments afin de permettre, en tout temps de prendre connaissance des prescriptions applicables à un marché en cours ou terminé.

Nous attirons toutefois l'attention des utilisateurs du CCTB sur le fait que la publication d'une nouvelle version du CCTB rend obsolète l'utilisation d'une version antérieure pour la rédaction d'un CSC d'un marché encore à publier. En effet, seule la version la plus récente du CCTB contient les mises à jour en matière de réglementation applicable.

Qu'en est-il dans le cadre d'un marché en cours de rédaction au 26/02/2024 : nous vous invitons à prendre connaissance du point Q1-02 de la FAQ CCTB sur la page <https://batiments.wallonie.be/home/faq.html>.

Importance de préciser la version du CCTB à laquelle se rapporte votre marché

Plus d'un quart des projets utilisant le CCTB ne mentionnent pas clairement la version applicable au marché.

Le CCTB a pour objectif de limiter les causes de litiges sur chantier.

Ce document de référence subit un processus d'amélioration et de mise à jour annuelle.

Toutefois, un manque de clarté quant à la version du CCTB applicable au marché peut conduire à des discussions bien inutiles sur chantier et lors des décomptes.

Il est donc important de mentionner de manière contractuelle la version du CCTB applicable au marché.

Le CCTB est conçu comme un document unitaire et cohérent. Il est donc recommandé de faire référence dans votre CSC tant aux clauses administratives qu'aux clauses techniques du CCTB.

Si vous utilisez les clauses administratives du CCTB pour la prescription de votre marché recopiez le texte repris sous le point « A1.1 Champ contractuel » dans votre CSC. Sinon, recopiez le texte repris sous le point « 0 T0 Entreprise / Chantier » dans votre CSC.

Ce n'est qu'à cette condition, que, de la rédaction jusqu'à la période de garantie des travaux, chacun pourra identifier sans ambiguïté la version du CCTB qui s'applique à votre marché.

2025 EN LIGNE DE MIRE...

La prochaine version du CCTB est planifiée pour janvier 2025. Plus d'une centaine de prescriptions complémentaires sont déjà programmées. De nombreuses améliorations sont encore à l'étude.



Amélioration continue du CCTB : merci de votre participation !

Continuez à transmettre vos remarques sur le contenu actuel du CCTB ainsi que vos suggestions de prescriptions au comité technique du CCTB à l'adresse infoCCT.suggest@CCTB.zendesk.com. Plusieurs d'entre elles ont été prises en compte dans la présente mise à jour et d'autres serviront sans aucun doute dans les prochaines versions du CCTB.

LE SITE PORTAIL DES BÂTIMENTS

<https://batiments.wallonie.be>

CCT Bâtiments
Site de mise à disposition

Wallonie

Accueil - Plan du site - Contacts

Début de la recherche...

Frank Claudot Se déconnecter

ACCUEIL

CCTB
Consultation
Téléchargement
Application VitruV

Aide
Aide
FAQ
Formations

Newsletter
Ne plus recevoir notre newsletter par email
Archives

Plus
Contacts
Liens utiles
Documents utiles

Administration
Gestion du CCTB
Statistiques
Gestion des plug-ins

Le Cahier des Charges Type Bâtiments
(en abrégé CCTB)

constitue la référence pour l'établissement de Cahiers Spéciaux des Charges de qualité dans la prescription de travaux de constructions ou rénovations de bâtiments. Il est constitué d'une **bibliothèque d'environ 9.500 éléments**.
Par la référence au CCTB, les divers intervenants d'un projet de construction ont la possibilité de bénéficier de l'expertise technique accumulée au travers de la rédaction de cette bibliothèque. L'auteur de projet peut préciser, compléter ou modifier ces informations lors de la rédaction du Cahier Spécial des Charges de l'ouvrage qui lui aura été commandé.

L'application gratuite **VitruV**

est une *application bureautique de rédaction de Cahiers Spéciaux des Charges basés sur le CCTB*. Sur base d'un encodage du projet, elle permet la production de descriptifs administratifs et techniques, métrés estimatifs, détaillés et récapitulatifs sous les formats de sortie DOCX et XLSX.

A la une
Nouvelle version du CCTB 01.11 publiée le 26/02/2024

Agenda
Prochaines formations dès février 2024

CONSULTER LE CCTB | TÉLÉCHARGER LE CCTB | TÉLÉCHARGER VITRUV | BESOIN D'AIDE ?

Le CCTB est d'un intérêt majeur. C'est d'ailleurs ce qui pousse près de 93.000 visiteurs identifiés chaque année sur son site portail.

Publication du CCTB 01.11

À partir du 26 février 2024, la version 01.11 du CCTB sera disponible [à la Consultation](#) sur le site portail des bâtiments sous le format HTML et téléchargeable en format PDF et DOCX sur la [page Téléchargement](#) et également dans [l'application VitruV](#).

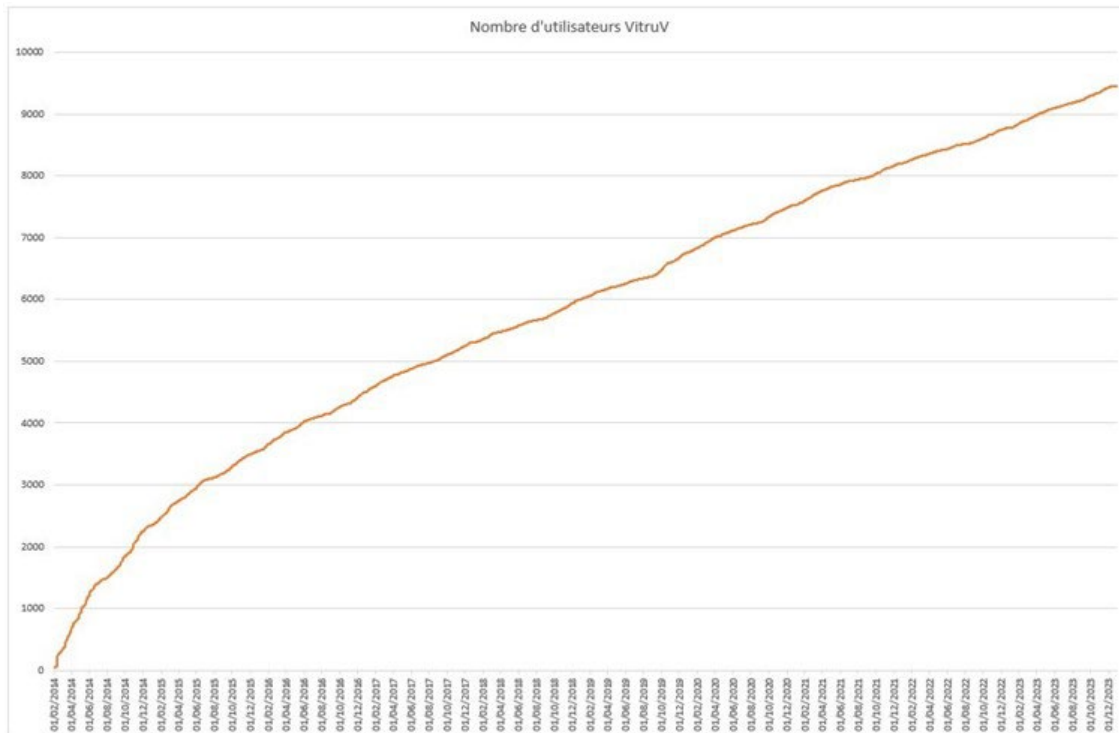
Les versions antérieures (du CCTB 01.01 au CCTB 01.09) restent toujours consultables sur la page téléchargement → [Archives du CCTB](#).

Newsletters CCTB

Pour rappel, toutes les newsletters sont toujours disponibles sur le site portail <https://batiments.wallonie.be/home/archives-newsletter.html>.

L'APPLICATION VITRUV

Depuis le lancement du CCTB en février 2014, vous êtes plus de 9450 utilisateurs à vous être enregistrés sur le site portail des bâtiments pour télécharger l'application VitruV.



Publication du CCTB 01.11

À partir du 26 février 2024, la version 01.11 du CCTB sera disponible directement dans l'application VitruV. Moyennant connexion sur Internet, cette mise-à-jour du CCTB sera détectée et téléchargée automatiquement par le logiciel VitruV. Cette opération peut prendre plusieurs minutes.

Pour les projets en cours de rédaction de même que pour les modèles de cahiers des charges, une fiche procédure explicite la conversion d'un fichier basé sur le CCTB 01.10 vers un fichier basé sur le CCTB 01.11. Consultez cette fiche « 04h_Mettre à jour le CCTB de référence (février 2024).zip » téléchargeable dans le [Manuel d'utilisation de VitruV](#).

LES FORMATIONS



En raison du succès rencontré en 2023, à partir de mars 2024, le SPW organisera via l'IFAPME de nouvelles sessions des formations gratuites destinées aux pouvoirs adjudicateurs, auteurs de projets et entreprises pour favoriser la construction durable dans les marchés publics, notamment concernant le Cahier des Charges Type Bâtiments (initiation au CCTB et application VitruV), TOTEM, gestion des déchets, application CO2, :

<https://batiments.wallonie.be/home/formations.html>

N'hésitez pas à vous inscrire en liste d'attente pour être tenus informés en priorité des dates et lieux de formations. Pour ce faire, écrivez à infocct.formations@CCTB.zendesk.com.

La suite dans nos prochaines lettres d'information...

Mise à jour de VitruV (1.3.4)

Une mise à jour de VitruV de la version 1.3.1 vers la version 1.3.4 a été appliquée le 18/12/2023. Votre application VitruV détecte automatiquement les nouvelles versions.

La version 1.3.4 ne concerne qu'une mise à jour de certificat d'application et n'impacte pas les fonctionnalités de VitruV.

NOUS CONTACTER



Avant de nous contacter pour une question ou un problème technique, vous pouvez consulter :

- la rubrique d'aide <https://batiments.wallonie.be/home/aide.html> ;
- la liste des questions fréquemment posées (et leurs réponses) dans <https://batiments.wallonie.be/home/faq.html> ;
- les fiches d'aide mises dans la page de téléchargement de l'application VitruV <https://batiments.wallonie.be/home/application-vitruv/telechargement-du-manuel-dutilisation-de-vitruv.html>.

Les réponses que vous cherchez s'y trouvent probablement déjà.

Dans le cas contraire, vous pouvez envoyer directement un mail à une des adresses de contact référencées sur [la page de Contacts](#). Chacune de ces adresses correspondant à une catégorie d'utilisateurs et de sujets de message différents.

Pour répondre au mieux à l'ensemble des utilisateurs souhaitant recevoir de l'aide, veuillez prendre note que les demandes d'aides se font uniquement par e-mail. Nous vous remercions pour votre patience.